

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 Décembre 2020

L'an deux mil vingt et le 15 décembre à 19h, le conseil municipal de la commune de Bruère-Allichamps régulièrement convoqué le 9 décembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, pour pouvoir respecter les distances demandées dans le cadre du Coronavirus, sous la présidence de Roger DAGHER, maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mesdames Maryse LALLIER, Maëlle LE MOIGN, Patricia MANTELET, Martine DUPUIS
Messieurs Roger DAGHER, Roger PORTMANN, Benjamin METIVIER, Guillaume TAILLANDIER, Jean-Pierre POUX , Guy AUPETIT, François DANIEL

Pouvoirs : Véronique BALLERAT a donné pouvoir de décision et de signature à Patricia MANTELET

Absente excusée : Laurence CIESLOK

Absente : Catherine DEVAUX

Secrétaire de séance : Maryse LALLIER

Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté à l'unanimité

Roger DAGHER, maire a demandé de rajouter à l'ordre du jour les points suivants : Démission d'un conseiller municipal et attribution de ses délégations, Licence 4, Approbation du plan d'alignement, Vente de la remorque et des canoës.

Ordre du Jour :

- **Démission d'une conseillère municipale :**

Tout d'abord, Monsieur Le Maire a annoncé la démission de Catherine DEVAUX et a donné lecture de son courrier et mail. Sa démission a été acceptée de tous. Puis ont été réparties ses délégations. Guy AUPETIT au SIAEP de la Fontaine St Clair, Jean-Pierre POUX à l'EPCC de Noirlac et Maëlle Le MOIGN aux Etablissements Recevant du Public.

- **Personnel**

L'équipe technique n'étant pas au complet, la commission du personnel a reçu 4 candidats, suite à la décision du précédent conseil municipal. Jérôme LESAVRE a été retenu pour renforcer le personnel, pendant 3 mois dans un premier temps, en tant que contractuel, ceci à partir du 1^{er} décembre 2020.

Lionel BOUCHEROLLES est actuellement en arrêt maladie.

Monsieur Le Maire a donné lecture du mail de Monsieur Eric LANGEVIN qui se propose au titre du bénévolat d'assurer le rôle de police de la pêche, de la chasse et de l'environnement auprès de la commune, dans le cadre de l'association FIDGPGC18. Le conseil municipal ne donne pas d'avis favorable.

- **Contrat Berger Levrault :**

Le contrat Berger LEVRAULT (informatique pour comptabilité, payes, état civil et élections) arrive à échéance. Satisfaits de leurs services, le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler le contrat au 1^{er} janvier 2021.

- **Sicala :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification de l'article 6 des statuts du SICALA comme suit : Le bureau est élu au sein du comité syndical et comporte : 1 président et 3 vices-présidents au lieu d'un secrétaire et d'un trésorier. En effet, le secrétariat est assuré par l'adjoint administratif et la gestion par la Trésorerie de Sancerre. Il n'y a donc pas lieu d'avoir un secrétaire et un trésorier.

- **Eclairage Public :**

La communauté de Communes Cœur de France a lancé une réflexion avec le SDE18 et chacune des communes pour le remplacement des ballons fluo de l'éclairage public par du LED. Cette opération a un double avantage : diminution du coût de la consommation pour la commune mais aussi diminution du coût de la maintenance pour Cœur de France. Dans le cadre de cette opération, une partie seulement sera prise en compte pour 2021.

Le conseil municipal espère pouvoir, à l'avenir continuer sur l'ensemble du territoire de la commune. Cette 1^{ère} partie a un coût de 34528.59€ HT. Une prise en charge à 50% est prévue par le SDE 18, 25% par la communauté de Communes et la commune de Bruère Allichamps aura un fonds de concours de 25%. Accord unanime de l'assemblée délibérative qui donne pouvoir de signature à Monsieur Le Maire.

- **Document Unique :**

Dans ce document unique qui est obligatoire, il y a lieu de répertorier tous les risques qui peuvent être rencontrés à chaque poste de salariés, mais aussi sur le matériel, les bâtiments publics ainsi que le contrôle de l'amiante. Pour créer ce document, une commission a été créée qui se compose ainsi :

Roger DAGHER, Roger PORTMANN, Guy AUPETIT, Alain BERNARD et Corinne VINCENT LAJOIE

- **Terrain à NOIRLAC :**

Le conseil Départemental a investi dans l'Auberge située près de l'ABBAYE et souhaite agrandir la terrasse qui appartient à 11 co-proprétaires. Une des possibilités est de créer un nouvel espace en face de l'Auberge. La commune de Bruère Allichamps a un droit de préemption sur cette parcelle. Le conseil municipal doit donc délibérer sur ce droit. A l'unanimité, il décide de ne pas faire valoir son droit de préemption afin de pouvoir continuer le projet établi par le Conseil Départemental.

- **Acceptation d'un chèque :**

L'EARL Allichamps a fait un don de 15.24€ pour compenser une petite parcelle qui est exploitée depuis de nombreuses années. Le conseil municipal accepte ce chèque à l'unanimité.

- **Vente chemin à CHATEAUFER :**

Le domaine de Chateaufier souhaite acquérir une partie du chemin communal, près de sa propriété. Après plusieurs propositions de prix, le conseil municipal accepte la dernière offre de M. et Mme MARTIN-MIN au prix de 1600€. Il donne tout pouvoir de signature à Monsieur Le Maire et contactera les acquéreurs pour le choix du notaire.

- **Licence 4 :**

Monsieur Eric BRENDEL ancien propriétaire de l'hôtel restaurant des Tilleuls souhaite vendre sa licence 4. Le conseil municipal, lors d'une précédente réunion avait mis opposition à cette vente afin qu'elle reste sur la commune de Bruère Allichamps. Après réflexion et puisque les nouveaux propriétaires de cet établissement ont fait l'acquisition d'une autre licence, le conseil municipal accepte que Monsieur Eric Brendel puisse vendre la sienne. La mairie ne souhaitant pas la racheter. Accord unanime.

- **Plan d'alignement :**

Actuellement, le Département du Cher mène une réflexion sur le maintien ou non des plans d'alignement. Le Centre de Gestion de la Route a présenté un plan d'alignement traversant la commune de Bruère Allichamps notamment sur les RD 2144, RD 35 et RD 92. Le code de la voirie routière précise en son article L.131-6 « les plans d'alignement des routes départementales, situées en agglomération, sont soumis pour avis au conseil municipal, en application du 1° de l'article L.121-28 du code des communes. Après concertation, le conseil municipal à 12 voix « contre » n'accepte pas ce nouveau plan.

- **Vente remorque et canoës :**

L'activité de canoë étant rendue à néant, il est envisagé de se séparer du matériel. Des contacts ont déjà été pris avec certains clubs. Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre à prix la remorque pour 600€ minimum et 50€ chaque canoë en état correct. Ce matériel sera vendu au plus offrant.

- **Achat camion :**

Le camion des services techniques a des signes de faiblesse. Il est souvent en panne et ces dernières deviennent de plus en plus onéreuses. Plusieurs solutions se présentent :

- Soit ce camion est gardé tel quel et la commune assure les réparations,

- soit, il peut être envisagé l'achat d'un nouveau véhicule
- soit, il peut être envisagé la location de ce genre de camion.

Des demandes ont été faites auprès de Renault truck et Centre V.I. Ivéco, soit pour un modèle diesel ou essence.

- Après réflexion, le conseil municipal donne son accord pour l'achat d'un camion. Il a été donné tout pouvoir de décision et de signature à Monsieur Le Maire.

INFORMATIONS :

- **CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) :**

Le CAUE s'est réuni dernièrement en visio-conférence lors de l'assemblée générale annuelle. Roger PORTMANN a représenté la commune de Bruère Allichamps et a retracé cette réunion à l'ensemble du conseil municipal, en notant qu'il était possible d'obtenir des aides financières dans le cadre de certains projets.

- **Marché hebdomadaire :**

Les services de la Préfecture ont donné son accord pour la création d'un marché hebdomadaire. Il devait débiter le 10 janvier 2021 mais sera certainement repoussé car tous les dossiers des exposants ne sont pas complets et la période du Covid 19 n'est pas la plus propice.

Questions Diverses :

Il a été évoqué :

*Les remerciements de la famille POUX lors du décès du papa de Jean Pierre, conseiller municipal ;

*Le courrier du sondage de la population pour le vaccin anti covid 19

*L'encaissement du droit d'entrée de 5000€ pour le projet des panneaux photovoltaïque ;

*L'échéance du contrat avec camping- car qui ne peut être renouvelé dans les conditions actuelles. Une rencontre a eu lieu avec le commercial pour évoquer les problèmes rencontrés et la perte financière. Plusieurs solutions seront proposées par la société Camping Car Park pour combler ce déficit et voir au mieux la gestion de ce camping.

*Guillaume TAILLANDIER a évoqué les affouages et le problème rencontré avec un affouagiste qui s'est trompé de parcelle. Il n'y aura pas d'amende mais le bois coupé sera restitué à la commune.

*Maryse LALLIER a donné des nouvelles du SIRP notamment avec la démission de la secrétaire. De ce fait, elle assure avec Jean-Pierre POUX le secrétariat. De plus, des bénévoles aident à la cantine car il y a un sous-effectif du personnel. A ce sujet, il est prévu un recrutement à partir du 1^{er} janvier 2021 pour un contrat de 17h hebdomadaire, sur 7 mois. Elle a relaté le dernier conseil d'école où il a été mentionné qu'en juin 2021, 14 enfants partiront au collège pour seulement 5 ou 6 entrées. Il y a aussi une problématique au niveau de la cantine.

*La commune de Bruère Allichamps a acheté des sapins qu'elle a donné aux bambins de la colonne.

*Le bulletin municipal sera plus moderne et plus épuré que les précédents puisqu'il aura simplement 8 pages.

*La réunion avec les jeunes et les adolescents,

*L'enlèvement de la voiture verte, route de Bourges ainsi que celles du parking de la rue Jean Giraud,

*Le contact avec la Croix Marine pour la gestion des chèvres de Monsieur Claude GRANCOLA.

Fin de séance à 22h

Prochain conseil municipal le 9 février 2021 à 19h.

